



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 AVRIL 2024

**Présents** : Franck DELTERAL - Damien DUROY - André COURNIL - Christophe POLONI - Joël OUDOT - Jean-Pierre BUFFIERE - Sandrine MONSBROT - Anne de LAVARDE - Florence REY-PAGES- Pablo GUNDOVA

**Absent excusé** : /

**Secrétaire de séance** : Florence REY-PAGES

### 1) DÉLIBÉRATIONS :

#### **2024/11 : NOMBRE D'ADJOINTS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire explique aux membres présents que suite à la démission de la 2ème adjointe, Madame Sandra SEIZELARD, validée par Monsieur le Préfet le 12 avril 2024, il convient de ré délibérer afin de modifier le nombre d'adjoints au sein du Conseil Municipal (article L. 2122-2 du CGCT).

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide la détermination à 2 postes le nombre d'adjoint au maire.

#### **2024/12 : CHANGEMENT DE FENÊTRES FOYER SOCIOCULTUREL ET DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS DU SOUTIEN TERRITORIAL 2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les fenêtres et volets du Foyer Socioculturel sont anciens, il est nécessaire de les changer. L'entreprise MENUISERIE PICON qui a changé les portes du Foyer Socioculturel l'année dernière, a établi le devis qui s'élève à 10.147,08€ HT – 12.181,06€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le projet de changement de fenêtres et volets du Foyer Socio-culturel ;

ACCEPTTE le montant du devis de l'entreprise MENUISERIE PICON ;

VALIDE le plan de financement suivant :

- Montant TTC de l'opération 12.181,06€
- Montant HT de l'opération 10.147,08€
- Subvention FST 5.073,54€
- Reste à la charge de la commune 7.107,52€

SOLLICITE auprès de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

l'attribution d'une subvention au titre du « Fonds de Soutien Territorial 2024 » s'élevant à 5.073,54€ du montant HT.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet investissement.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- La commune va prendre un arrêté pour que chacun nettoie son pas de porte.
- Pas de DETR pour les travaux de voirie 2024 pour l'instant.
- L'espace de jeux doit être nettoyé régulièrement.

